

DECRET N° 93-42 du 11 Mars 1993

Portant nomination du Lieutenant
Colonel Félicien DO SANTOS en qualité
de Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Ar-
mée de Terre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclama-
tion des résultats définitifs du deuxième tour des élections
présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du
Gouvernement ;

SUR Proposition du Ministre Délégué à la Présidence de la Républi-
que Chargé de la Défense Nationale ;

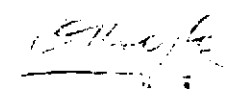
LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Février 1993.

D E C R E T :

Article 1er. - Le Lieutenant-Colonel Félicien DO SANTOS est nommé
Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée de Terre.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise
de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 Mars 1993
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

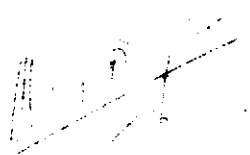

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



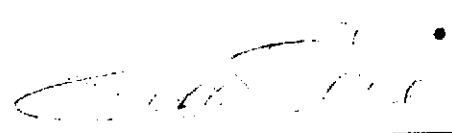
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre Délégué à la Prési-
dence de la République Chargé
de la Défense Nationale,



Jean Florentin V. FELIHO

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MDN-MF 8 AUTRES MINISTÈRES
17 SGG 4 DB-DCF-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-CSM 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JORB 1.-